

MOYENS

- développement de l'information en direction des publics, des référents dans les entreprises, des acteurs de l'AIO, notamment développement du « site internet VAE »

- renforcement de la fonction des FRC pour guider les publics dans leur parcours, extension de l'appui renforcé à certains candidats jusqu'au suivi post-jury,
- accès facilité aux formations modularisées en réponse aux besoins de validations partielles,
- poursuite de la professionnalisation des acteurs de la VAE (FRC, intervenants dans l'accompagnement, jurys, interlocuteurs « entreprises »...),
- création d'un secrétariat permanent État/Région de la Commission VAE du CCREFP,
- accord cadre entre acteurs pour développer un accompagnement méthodologique de qualité et soutenir les démarches personnelles VAE sur la phase « accompagnement méthodologique ».

CALENDRIER DE RÉALISATION

Durée du Contrat

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- évolution du nombre de certifications délivrées à l'issue d'une VAE,
- réduction de l'écart entre dossiers déposés et passés en jury,
- nombre d'actions de VAE collectives,
- nombre d'actions en faveur de la professionnalisation,
- signature de l'accord cadre sur l'accompagnement méthodologique.

LIEN AVEC LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU CPRDF

Orientation III.3 : des réponses appropriées aux besoins de tous les publics jeunes et adultes.

FICHE 5 LE DÉVELOPPEMENT DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE - VAE

CONSTAT

La VAE concourt à la valorisation des compétences des adultes et à l'élévation du niveau de qualification des actifs haut normands, qu'ils soient salariés ou non salariés (TNS). Les certifications obtenues offrent à la fois la reconnaissance de compétences professionnelles aux individus et une possibilité d'adaptation aux mutations économiques auxquelles font face les employeurs tous secteurs confondus.

La loi reconnaît ce droit pour tous, mais les parcours individuels ne sont pas tous menés au terme de la certification, et les actions collectives dans les entreprises encore peu développées. Un observatoire de la VAE a vu le jour qui permet de dresser cet état des lieux quantitatif et de caractériser les démarches entreprises et les pistes d'amélioration à poursuivre.

OBJECTIF DE L'ACTION

- sécuriser les parcours individuels pour garantir les chances de succès et de validation totale,
- encourager l'ancrage des démarches de VAE dans les entreprises et le développement d'actions collectives,
- améliorer l'outil d'observation de la VAE en visant à terme une véritable « lecture » des parcours,
- organiser la gouvernance de la VAE et coordonner les interventions entre acteurs du CPRDF et certificateurs.

ACTEURS

Région, État DIRECCTE, Certificateurs, Points Relais Conseils FRC, structures d'Accueil Information Orientation AIO, Pôle emploi, CREFOR, branches professionnelles, OPCA de branches et interprofessionnels, FONGECIF.